

**PROCÈS-VERBAL** de la deuxième (22-02) réunion de la **commission des études** tenue le mardi 22 mars 2022, à 9 h au local E-404 de la bibliothèque du Cégep.

---

22-02.01 – **ÉTAIENT PRÉSENTES ET PRÉSENTS** : mesdames Lyanna Bernier, Imane Benhayoune, Marlène Cormier, Mélanie Giguère, Julie McDermott, Josée Ruest et messieurs Sébastien Auclair, Jean-Nicholas Audet, Jérôme Bossé, Dave Dumas, Luc Jobin, Blaise Vaney, Rémy Villeneuve, Martin Pelletier et Kurt Vignola (président)

**ABSENCES MOTIVÉES** : madame Maggy Bélanger,  
Messieurs François Girard, Charles Doyle Poirier,

**A ÉGALEMENT ASSISTÉ** : madame Nicole Coats (secrétaire d'assemblée)

22-02.02 – **ORDRE DU JOUR**

- .01 – Vérification des présences et mot de bienvenue
- .02 – Examen de l'ordre du jour
- .03 – Présidence d'assemblée et animation
- .04 – Procès-verbal de la 1<sup>e</sup> réunion (22-01)
  - a) Adoption
  - b) Suites
- .05 – Mandat du directeur des Études - discussion
- .06 – Plan de réussite - discussion
- .07 – Comités liés à la pédagogie - discussion
- .08 – Cheminement à l'international - discussion
- .09 – Profil de réussite – automne 2021
- .10 – Projet d'ordre du jour de la prochaine réunion.

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Luc Jobin, **APPUYÉ** par monsieur Sébastien Auclair, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

22-02.03 – **PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE ET ANIMATION**

Les membres conviennent que monsieur Kurt Vignola agira comme président d'assemblée et assurera l'animation.

22-02.04 – **PROCÈS-VERBAL DE LA 1<sup>E</sup> RÉUNION (22-01)**

a) Adoption

Il est **PROPOSÉ** par madame Imane Benhayoune, **APPUYÉ** par monsieur Blaise Vaney, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le procès-verbal de la 1<sup>e</sup> réunion (22-01) tel que déposé.

## b) Suites

Aucunes suites à donner.

22-02.05 **MANDAT DU DIRECTEUR DES ÉTUDES - DISCUSSION**

Monsieur Vignola exprime aux membres de la commission des études, qu'à la suite de sa nomination une rencontre a été effectuée entre le DG, le président du CA et lui-même où il fut question des détails de son mandat à titre de directeur des Études. Entre autres, des propos ont été énoncés quant à la fréquence des réunions de la CÉ. Afin d'être le plus efficient possible et d'optimiser le partage d'information et de décisions; on lui a demandé de tenir un nombre de rencontres plus près de la moyenne du réseau. Une vérification sera faite avec les autres cégeps. Il souhaite que la commission des études soit une instance où la bonne information circule.

Monsieur Vignola Kurt profite de l'occasion afin de présenter ses valeurs de gestionnaire. Il essaie de trouver l'équité dans les décisions; surtout de ne pas créer exceptions dans les règles, plutôt adapter les règles. Il cherchera des solutions pour accommoder reflétant des décisions applicables pour tout le monde et il ne voit pas de problème à sortir du cadre habituel, si cela est nécessaire et efficace. Il prône l'optimisation des tâches, simplifier nos méthodes et avoir une optique constructive. Il est plus en mode veille plutôt qu'en réaction.

22-02.06 - **PLAN DE RÉUSSITE - DISCUSSION**

Monsieur Vignola donne des éclaircissements quant au Plan de la réussite et du Plan stratégique (obligation légale de l'élaborer et de le mettre à jour). On se souvient que l'orientation 1 du PS c'est le Plan de la réussite. Nous croyons qu'il serait préférable de commencer à élaborer le prochain Plan de la réussite l'an prochain, donc avant le PS, afin d'avoir en mains les besoins de la réussite. Nous nous rappelons également que la pédagogie devrait être la priorité d'une école.

Monsieur Vignola rappelle aux membres que le Plan stratégique vient à échéance en 2022. Le « GO22 » récemment mis de l'avant, est plus versé vers la gestion. Quant au PARES, c'est un chantier que la Fédération des cégeps a mené en collaboration avec le MES, concernant l'amélioration de la réussite qui sera en fonction jusqu'en 2026. Des axes sont proposés dont on vérifiera la faisabilité et les opportunités. Un appel d'initiatives sera bientôt fait à la suite du budget, donc ce qui implique que les tâches devront peut-être être révisées en conséquence des demandes déposées, par les départements concernés.

Autre sujet abordé, qui ne concerne pas le Plan de la réussite, Monsieur Vignola fait un survol de l'effectif étudiant où une baisse est à prévoir; plusieurs hypothèses de raisons sont émises, par exemple : la pandémie, la crise du logement, les assouplissements entre le secondaire et le cégep, la pénurie de main d'œuvre et le premier bulletin chiffré.

22-02.07 - **COMITÉS LIÉS À LA PÉDAGOGIE - DISCUSSION**

Monsieur Vignola informe les membres de la CÉ qu'un document de travail a été partagé afin de décrire les comités du Collège. Nous croyons qu'il peut y avoir superposition ou dédoublement de mandats, cohésion et complémentarité à développer, etc. Donc, une réflexion est nécessaire; on revient sur le sujet à une prochaine commission des études.

22-02.08 - **CHEMINEMENT À L'INTERNATIONAL - DISCUSSION**

Monsieur Vignola croit qu'il serait pertinent et utile d'informer la CÉ des cheminements à l'international de quelques départements, même si ce n'est pas une obligation. Le dépôt serait fait à la Régie des études pour ensuite informer la CÉ. Nous pourrions même créer un cahier de cheminement international « collègue » afin d'être en mesure d'effectuer une meilleure veille.

Des questions sont posées quant à la différence entre la double diplomation et les ententes de mobilité. On y revient.

22-02.09 - **PROFIL DE RÉUSSITE – AUTOMNE 2021**

Monsieur Auclair présente le profil de réussite de l'automne 2021. Il mentionne à nouveau que le SEAR est à élaborer un profil numérique qui devrait être un meilleur outil de prise de décision. On aimerait bien faire une présentation de ce nouvel outil à l'automne 2022.

22-02.10 - **projet d'ordre du jour de la prochaine réunion**

- comités liés à la pédagogie – suite de la discussion
- information - grilles internationales

Quelques questions sont posées au regard des heures de travail personnel dans l'horaire d'une étudiante ou d'un étudiant, à la conciliation études/travail, responsabilité qui incombe à l'étudiante ou à l'étudiant. Nous sommes conscients qu'il y a des horaires qui sont très chargés, est-ce acceptable ou non ?

La séance est levée à 10 h 46

---

Président

---

Secrétaire d'assemblée